

Le conducteur de bus  
agressé à la hachette

« Les données médicales  
ne sont pas réelles »

## La justice donne raison aux anti-corrída



Plus que jamais  
une nécessité



Les réserves affaiblies par la crise sanitaire... P12

Abandon d'Oxylane

Octobre Rose

Olives et volcans

Projets tous azimuts

AESH et PIAL ne font  
pas bon ménage

Travaux d'urgence pour la basilique

## « SAUVONS LES PEINTURES »



Cette altération des murs a provoqué sur les toiles marouflées des décolllements, des déformations du support, des déchirures et des pertes... Page 9

Les Gazelles courent en famille



Dans le cadre de leur projet sportif et humanitaire... Page 13

Retour de la lamproie



A noter que cette espèce était repérée... Page 3

**ACHETEZ  
VENDEZ  
LOUEZ**  
DES CENTAINES  
DE BONNES AFFAIRES  
DANS NOS PAGES  
**PETITES  
ANNONCES**



# La justice donne raison aux anti-corrída

*C'est un recours en justice qui donne un vent de liberté au Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition des Corridas. Les anti-corrída ont eu gain de cause permettant dorénavant de manifester contre les corridas et de donner plus de visibilité de leur lutte sur un lieu emblématique : les arènes.*

Mercredi 20 octobre, le tribunal administratif de Montpellier selon la procédure du référé-liberté a suspendu l'arrêté préfectoral qui interdisait aux opposants à la tauromachie de manifester à moins de 500 mètres des arènes et à moins de 300 mètres du théâtre municipal à l'occasion des événements des Journées Taurines de Béziers. "Dans l'arrêté, il est précisé par le préfet que l'interdiction a été préalablement demandée par la Ville de Béziers et par la Fédération des clubs taurins de la ville" relève le Colbac. Dans son ordonnance, le Juge a estimé que "le préfet de l'Hérault a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester et à la liberté d'expression qui constituent des libertés fondamentales. " C'est Maître Hélène Thouy, avocate au



De gauche à droite : Sophie Maffre-Baugé, Me Hélène Thouy et Vincent Rivet-Martel du Rassemblement Éco Citoyen - Crédits : Colbac

barreau de Bordeaux et par ailleurs co-fondatrice du Parti animaliste et candidate à l'élection présidentielle 2022, qui a plaidé le recours déposé par le Colbac. " Nous sommes heureux que la justice ait reconnu notre droit légitime à manifester devant les arènes, au moment où se déroulera une corrida " se félicite Sophie Maffre-Baugé, présidente du Colbac. "Repoussée à un demi

kilomètre des arènes, notre action de protestation silencieuse et en petit nombre contre la barbarie des corridas, perdait tout son sens et son intérêt. Les manifestations du Colbac ont pour objectif de visibiliser la cruauté qui est infligée aux taureaux lors des corridas et d'interpeller l'opinion biterroise sur ces spectacles de maltraitements animales extrêmes. " a relevé la présidente.



Le Colbac interpelle l'opinion biterroise - Crédits : Colbac